



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022 – 17H30  
MOLINES EN QUEYRAS**

**Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine**

**Absents : GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël**

**Secrétaire de séance : ROUX Delphine.**

**1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2022.**

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 6 octobre 2022. Aucune modification n'a été apportée au compte-rendu.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**2/ Achat du local commercial situé dans la résidence Clot la Chalp à la SCI Primalys.**

Madame le Maire indique que le projet envisagé par la commune est de réhabiliter le front de neige. L'acquisition du local permettra d'y transférer la billetterie pour les remontées mécaniques.

Après l'avis rendu par le service des Domaines, le local commercial est acquis pour un montant de 130 000 €.

**Vote : 9 Pour 1 abstention**

**3/ Projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (article L153-34 du code de l'urbanisme).**

Madame le Maire rappelle l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de permettre la réalisation d'hébergements touristiques sous forme d'habitats insolites sur le secteur du Bois des Amoureux. Ce constat conduit la commune à engager la procédure de révision du PLU dans les conditions définies à l'article L153-34 du Code de l'urbanisme.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**4/ Lancement de l'étude pour l'aménagement du pont de Lariane.**

Madame le Maire propose de lancer en collaboration avec la communauté de communes une étude d'aménagement du Pont de Lariane été/hiver.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**5/ Acte administratif d'acquisition des parcelles J 477 et J 478**

Madame le Maire rappelle la délibération en n°2/2022 en date du 17 janvier relative à l'acquisition des parcelles J 477 et J 478 appartenant à l'indivision Alberge dans le cadre de l'aménagement de la liaison douce. Il convient d'établir un acte administratif pour procéder à l'acquisition. Le montant d'acquisition s'élève à 6 010 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**6/ : Démission et nomination d'un délégué au Parc du Queyras.**

Madame le Maire rappelle la démission de Mathieu GICQUEL délégué actuel au Parc du Queyras, Madame le Maire propose la candidature de Carole ARMANET.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**7/ Dénomination des voies**

Madame le Maire informe les membres présents que suite au retrait de la délibération n°54/2022, il est nécessaire de modifier certains noms de rue dont l'impasse des Martin située à la Rua.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**8/ Approbation tarifs et horaires de la piste de luge – saison hiver 2022/2023.**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, afin d'approuver les tarifs ainsi que les horaires afférents à l'exploitation de la piste de luge « Molines Sensation » pour la saison d'hiver 2022-2023. A savoir, une ouverture tous les jours à partir du Samedi 17 décembre 2022 jusqu'au Dimanche 26 mars 2023.

Les horaires seront de :

- 11h00 à 18h00 pendant les périodes de vacances scolaires
- 13h00 à 17h00 hors vacances scolaires
- Ouverture lors des nocturnes organisées
- Fermeture les lundis et mardis hors vacances scolaires

Les tarifs proposés sont les suivants :

1 passage (2 personnes)	7,5 €
5 passages	32 €
10 passages	55 €
20 passages	90 €
50 passages	200 €

**Vote : Pour à l'unanimité**

**9/ Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge) du 4 octobre 2022 relatif à la modification des attributions de compensation suite aux transferts de charges.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les missions de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT). Ainsi, la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 4 octobre dernier, pour étudier le transfert de charges nettes lié au transfert de la navette touristique de Ceillac (compétence Mobilité) et à la restitution du cabinet médical de Risoul (compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire pôle de santé pluridisciplinaire du Guillestrois / Queyras) au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**10/ Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras.**

Madame le Maire rappelle la délibération n°2022-0173 du Conseil Communautaire en date du 6 octobre 2022 approuvant la mise à jour des statuts de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

Il s'agit d'approuver la compétence pour la création et le fonctionnement du pôle de santé pluridisciplinaire du Guillestrois / Queyras relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire, qui comprend, désormais, les Maisons de Santé pluriprofessionnelles du Guillestrois, à Guillestre et à Vars, et du Queyras, à Aiguilles.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**11/ Convention relative aux secours hélicoptérés pour la saison d'hiver 2022-2023.**

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention proposée avec Hélicoptères de France relative aux secours hélicoptérés dans les Hautes-Alpes pour l'année 2022-2023.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**12/ Révision d'aménagement de la forêt communale (2023-2042).**

Madame le Maire rappelle les enjeux de l'aménagement de la forêt communale de Molines en Queyras pour la période 2023 – 2042. Ce document présenté par l'Office national des forêts lors du précédent conseil doit être approuvé.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**13/ Convention de groupement de commande pour l'organisation de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison hivernale 2022-2023 et la saison estivale 2023.**

Madame le Maire rappelle les modalités d'organisation des navettes touristiques sur le territoire du Queyras. Elle propose de confier à la Commune de ABRIES-RISTOLAS, par convention, la mise en place d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison hivernale 2022-2023 et la saison estivale 2023.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**14/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2021.**

Madame le Maire rappelle que la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des communes est assurée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras. Conformément aux articles L.2224-17-1 et D.2224-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit être validé par la commune.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**15/ Approbation des tarifs des locations des Gentianes.**

Madame le Maire rappelle qu'en raison des travaux de rénovation des cuisines effectués au sein des appartements de l'ensemble du bâtiment, il apparaît pertinent, au vu des travaux réalisés, d'augmenter les loyers de la manière suivante :

Loyer actuel	Loyer proposé
365, 69 €	395, 69 €
386, 68 €	421, 68 €
426, 25 €	466, 25 €

**Vote : Pour à l'unanimité**

**16/ Convention financière relative aux travaux de réseau électrique.**

Madame le Maire rappelle la demande d'alimentation en énergie électrique issue de l'autorisation d'urbanisme n°PA-005 077 22 H 0001, accordée le 20/7/2022 à TARRAGON Solange, nécessaire au raccordement de son projet. Une convention a pour objet de définir les modalités de participation financière du demandeur aux investissements du SyME05 dans le cadre des programmes travaux 2022 dont le montant s'élève à 8 160 € pour la commune.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**17/ Mise en place du compte épargne temps**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les enjeux du compte épargne temps (CET). La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**Questions diverses :**

- **Agendas :** réunion de travail le mardi 22/11 à 18h15 et conseil municipal le lundi 12/12 à 9h.
- **Matériel de radiologie de l'ancien cabinet médical :** repris par l'association « la chaîne de l'espoir ».
- **Travaux d'aménagement de la liaison douce :** dernière phase de travaux réalisée à l'automne.
- **Eclairage Public :** résultat du marché public, candidat retenu Inéo.
- **Travaux du puit d'essai :** l'Agence de l'Eau ne soutient pas financièrement les travaux et les résultats techniques ne répondent pas à la demande.
- **Recherche de local vtt pour l'hiver pour l'entreprise Guilebike :** réflexion possible sur l'ancien garage. Les modalités restent à définir.
- **Barrière autour des molochs :** programme de travaux service technique.
- **Tables de pique-nique :** livraison en novembre, lieux d'installation à valider.
- **Locaux à louer à l'ancien cabinet médical de Clot la Chalp :** communication à définir.

**Fin de la séance à 20h00.**

Le Maire

GARCIN Valérie

